



*En marche vers une gestion  
systématique de l'environnement*

# Rapport environnemental 2001 de l'administration fédérale



**RUMBA**

Gestion des ressources et management environnemental  
de l'administration fédérale

---

**Introduction**

**En marche vers une gestion systématique de l'environnement** **3**

---

**Objectifs et organisation**

**RUMBA – gestion environnementale dans l'administration fédérale** **4**

---

**Gestion environnementale dans l'optique des produits**

**Produits et prestations destinés au public** **6**

**Produits et prestations destinés à l'administration** **9**

---

**Gestion environnementale dans l'optique de l'exploitation**

**Indices globaux de l'administration fédérale** **10**

**Écologie dans les services de l'administration** **12**

---

**Perspectives**

**Objectifs pour la prochaine période** **14**

**Informations complémentaires** **14**

---

**Annexe**

**Vue d'ensemble de l'administration fédérale** **15**

---

## En marche vers une gestion systématique de l'environnement



*Madame, Monsieur, cher lecteur,*

*Le Rapport environnemental 2001 que vous tenez entre vos mains est une nouvelle publication au moyen de laquelle l'administration fédérale rend compte, et c'est une première, de sa contribution à la préservation de l'environnement.*

*Ce document s'impose aujourd'hui, ne serait-ce que pour des questions de volume : la consommation d'énergie et de ressources des quelque 41 000 personnes au service de l'administration fédérale a une influence non négligeable sur l'environnement. Il convient également de ne pas sous-estimer le domaine des acquisitions, et par là la demande de la Confédération en produits et services écologiques. L'administration joue aussi un rôle majeur dans le domaine de l'environnement au niveau de la promotion et de la mise en œuvre du cadre normatif, de l'information et de la fourniture de prestations.*

*Autant de raisons qui, en mars 1999, ont décidé le Conseil fédéral à favoriser systématiquement les mesures environnementales de l'administration fédérale.*

*Il est faux de croire qu'il suffit d'avoir les « bonnes » convictions pour adopter un comportement écologiquement responsable. Il nous faut des chiffres précis, des informations et une rétroaction. Mais ce dont nous avons besoin avant toute chose, c'est d'un système commun qui nous permette de résoudre les problèmes de manière durable.*

*Un coup d'œil à la page 11 de ce rapport m'a suffi pour me convaincre des améliorations nécessaires sur le plan de la gestion de l'environnement: dans nos imprimantes et nos photocopieurs, le papier recyclé cède progressivement la place au papier blanc ou de couleur. Et ce n'est pas tout: moins d'un tiers des kilomètres parcourus au titre des voyages de service reviennent au chemin de fer. En revanche, la part de la voiture est supérieure à un tiers ! D'un point de vue écologique, c'est insatisfaisant et nous voulons rééquilibrer ce rapport en faveur du train (cf. objectifs environnementaux en page 14).*

*D'ici 2005, le programme RUMBA (Gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale) sera appliqué dans tous les services. Je remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui s'engagent d'ores et déjà pour une administration plus soucieuse de l'environnement mais aussi celles et ceux qui vont maintenant entrer dans le monde de RUMBA.*

*Moritz Leuenberger*

*Président de la Confédération*

### Quelques mots sur ce Rapport environnemental

Le présent rapport aborde la question de la gestion de l'environnement dans toutes les unités d'organisation de l'administration fédérale figurant en annexe. La situation est traitée de manière plus détaillée pour les unités ayant déjà introduit ou commencé la mise en place d'une gestion systématique de l'environnement conformément au programme RUMBA (marquées en orange dans l'annexe).

Ce rapport est une présentation succincte, fondée sur des exemples, des activités environnementales de l'administration fédérale.

### Pour de plus amples informations:

<http://rumba.admin.ch>

(Intranet de l'administration fédérale)

[www.rumba.admin.ch](http://www.rumba.admin.ch)

(Internet, à partir de mars 2002)

# RUMBA – gestion environnementale dans l'administration fédérale

RUMBA est un programme visant à mettre en place une gestion systématique des ressources et de l'environnement dans l'administration fédérale. Il se fonde sur l'arrêté du Conseil fédéral du 15 mars 1999.

Le but principal de RUMBA est de réduire progressivement les nuisances environnementales des produits et services ainsi que des activités de l'administration fédérale.

Par ailleurs, le programme RUMBA :

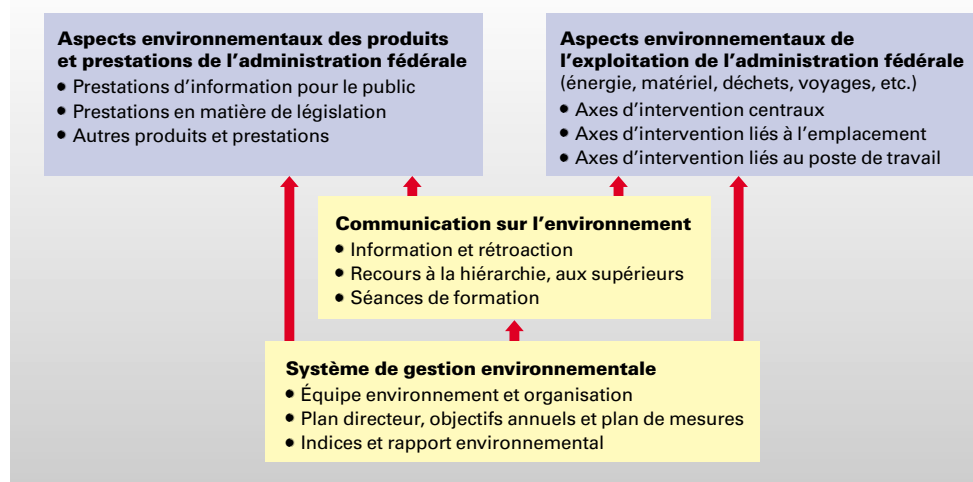
- permet à la Confédération d'assumer un rôle de modèle dans le domaine de l'environnement;
- contribue à réduire les coûts et à augmenter l'efficacité des processus;
- favorise la coordination des activités environnementales au sein de l'administration fédérale;
- motive le personnel et encourage l'esprit d'initiative;
- apporte une contribution au développement durable.

Comme le montrent les expériences faites dans l'industrie, les entreprises de services et les administrations, il importe d'intégrer la gestion environnementale à tous les échelons de conduite de chacune des unités d'organisation.

La figure ci-dessous illustre les axes d'intervention du programme RUMBA, qui doivent permettre une réduction progressive des

nuisances environnementales. Pour l'essentiel, il s'agit des aspects environnementaux des produits et services ainsi que des activités d'exploitation (utilisation des ressources et émissions de l'administration). Les interventions sont soutenues par des mesures de communication interne sur l'environnement et par le système de gestion environnementale.

## Les axes d'intervention de la gestion environnementale



## Quelques mots sur l'organisation de RUMBA

Toutes les unités d'organisation de la Confédération (cf. annexe) ont pour tâche de mettre en place leur propre système de gestion environnementale selon les directives fixées par le programme RUMBA.

À l'échelon de la Confédération, la *Conférence des secrétaires généraux (CSG)* se charge de la direction du programme. Elle s'occupe notamment de la coordination entre les unités d'organisation, des rapports desti-

nés au Conseil fédéral et des propositions pour les décisions de conduite. *L'Équipe de coordination RUMBA* (dirigée par le DETEC), composée de représentants des départements et de la Chancellerie fédérale, effectue des travaux préparatoires pour la CSG :

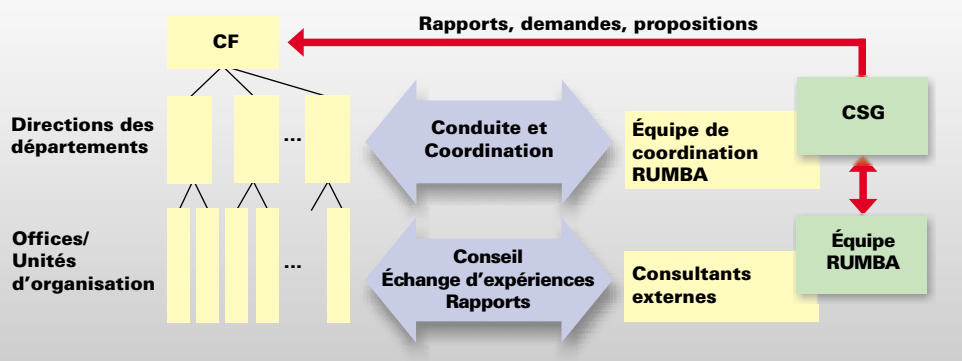
- planification des échéances en vue de l'introduction de RUMBA dans les services fédéraux;

- uniformisation des indices et des rapports environnementaux annuels des unités d'organisation;
- évaluation du programme RUMBA (management review) dans le rapport environnemental biennal de l'administration fédérale.

*L'Équipe technique RUMBA*, dirigée par l'OFCL, soutient l'introduction du management environnemental au niveau opérationnel et en garantit la continuité :

- en informant et en motivant les acteurs principaux de manière ciblée;
- en élaborant des directives, des listes de contrôle et des supports didactiques;
- en conseillant et en assistant les unités d'organisation lors de l'introduction du système;
- en surveillant le déroulement du programme et en établissant un rapport environnemental biennal;
- en assurant la communication environnementale au sein de l'administration.

## Organisation et mise en œuvre du programme RUMBA



## RUMBA dans les services de l'administration fédérale

Chaque unité d'organisation est responsable de l'introduction de son système de management environnemental, à définir selon RUMBA. À cet effet, elle peut compter sur le soutien de l'Équipe RUMBA ou de consultants externes.

### 1. Organisation

L'engagement de la direction est le principal facteur de réussite de la mise en œuvre de RUMBA. Pour l'assister, celle-ci peut mettre en place une "équipe environnement".

### 2. Analyse des effets

Les effets sur l'environnement spécifiques à une unité (locaux, matériel de bureau, voyages de services) sont analysés à l'aide d'indices environnementaux et d'autres moyens auxiliaires imposés. L'unité examine également les effets sur l'environnement de ses produits et services, de même que les incidences de ses ordonnances et directives.

### 3. Plan directeur

L'unité adopte un plan directeur pour

l'environnement qui lui est propre et qu'elle s'engage à respecter.

### 4. Objectifs environnementaux et plan de mesures

Des objectifs environnementaux annuels et un plan de mesures effectives définissent les priorités pour la concrétisation du plan directeur.

### 5. Mise en œuvre

Cette étape consiste à appliquer les mesures définies et à assurer la régularité de la communication interne, afin de sensibiliser le

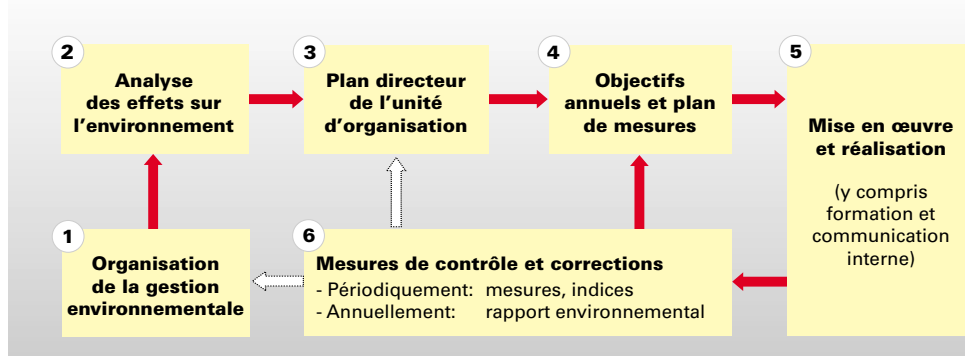
personnel et d'induire un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement.

### 6. Mesures de contrôle et corrections

La mise en application des mesures et les indices définis sont vérifiés périodiquement. Un rapport environnemental est établi annuellement à l'intention de l'Équipe RUMBA.

Chaque unité d'organisation décide elle-même si elle veut compléter son système de gestion environnementale selon la norme ISO 14001 et si elle veut le faire certifier.

## Gestion environnementale dans les unités d'organisation



## Concrétisation du programme RUMBA

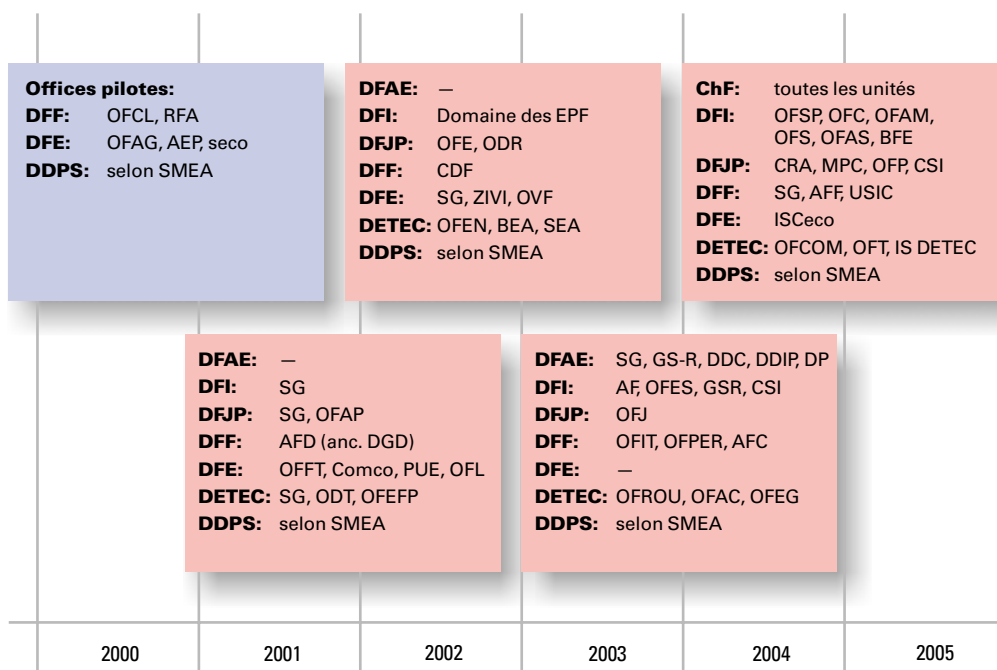
L'arrêté du Conseil fédéral du 15 mars 1999 prévoit que d'ici 2005, toutes les unités d'organisation de l'administration fédérale auront introduit un système de gestion de l'environnement conforme au programme RUMBA. Pour celles qui sont gérées par mandat de prestations (cf. annexe) l'échéance sera fixée dans ledit mandat de prestations.

La figure ci-contre illustre la planification adoptée par les départements et les unités d'organisation pour la réalisation de RUMBA.

Pour chaque unité d'organisation, la durée prévue pour la mise en place du système de management environnemental (étapes 1 à 6 ci-dessus) s'étend normalement sur un peu plus d'un an.

Le DDPS réalise le programme RUMBA dans le cadre de son propre Système de management environnemental et de l'aménagement, le SMEA (pour plus de détails à ce sujet, cf. page 8 en haut).

## Planification de la réalisation de RUMBA



Légende des abréviations en page 15

## Produits et prestations destinés au public

La gestion environnementale de l'administration fédérale, à l'instar de celle d'autres prestataires de services, intervient à deux niveaux: les produits et l'exploitation. L'optique de l'exploitation (infrastructure et ressources utilisées pour «créer» les produits et prestations) sera traitée aux pages 10 à 13 de ce rapport.

La gestion environnementale dans l'optique des produits comprend :

- les prestations d'information destinées au public sur des sujets relatifs à l'environnement, y compris les activités de sensibilisation;
- les prestations en matière de législation, soit la possibilité qu'ont certaines unités d'influer sur les normes environnementales de la société;
- les autres produits et prestations tels que la planification et la construction de grandes infrastructures.

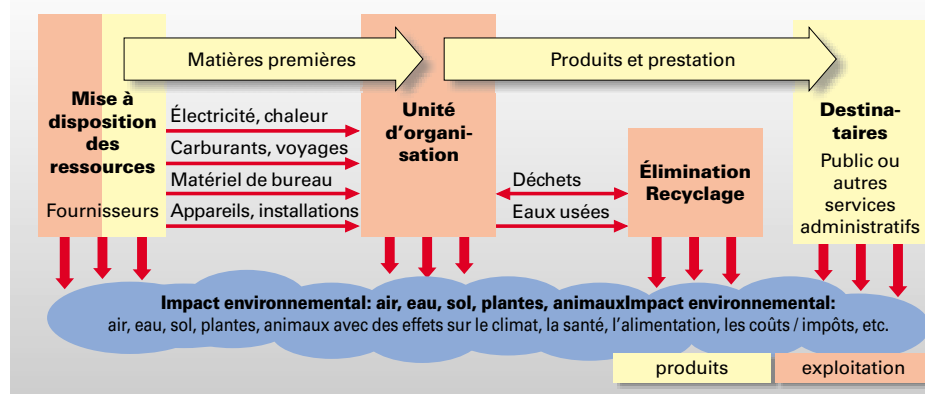
L'analyse et le controlling des produits, ainsi que la définition d'objectifs font partie intégrante de cette gestion.

En 1997, dans sa stratégie "Le développement durable en Suisse", le Conseil fédéral avait fixé des axes d'intervention pour la gestion environnementale dans l'optique des produits. Il préconisait notamment des mesures de nature écologique dans les domaines de la politique énergétique, des programmes économiques et de relance, de la promotion des labels, de la réforme fiscale écologique, du plan de financement des transports, de la réforme agraire et du plan d'action "Environ-

nement et Santé". Un rapport intermédiaire du Conseil fédéral publié en 2000 fait le point sur la mise en œuvre de ces mesures. Actuellement, la réalisation d'une politique intégrée des produits est aussi à l'étude.

Dans la suite de ce rapport, un ou deux produits ou prestations d'une unité de chacun des sept départements fédéraux seront mis en exergue pour leur contribution au développement durable.

### Gestion environnementale



### DETEC

#### Efficacité de la loi sur la protection de l'environnement et d'Énergie 2000

Les produits de l'OFEFP sont, pour l'essentiel, sa contribution à la définition et à la concrétisation d'une législation favorable à l'homme et à l'environnement, par exemple en matière de protection de l'air.

La pollution atmosphérique est à l'origine de maladies des voies respiratoires et de 3800 décès précoces par an. Elle est aussi respon-

sable d'une diminution des récoltes de l'ordre de 5 à 15% et de coûts consécutifs non couverts par leurs auteurs dépassant les 4 milliards de francs. Ces dernières années la Confédération, les cantons et les communes ont adopté de nombreuses mesures pour limiter à la source les émissions de plus de 150 agents polluants, avec succès d'ailleurs: par rapport à leur niveau le plus élevé, les émissions de SO<sub>2</sub> ont été réduites de 80%, celles de NO<sub>x</sub> de 40% et celles de COV de 50%. Aujourd'hui, les valeurs limites en termes d'impact sur la santé sont respectées pour le SO<sub>2</sub> et le CO.

Il reste toutefois fort à faire pour réduire encore les émissions de polluants. Le Conseil fédéral a fixé des objectifs de réduction afin de protéger la santé de l'homme et l'environnement (cf. figure).

Les prestations de l'OFEN sont également de la plus haute importance pour l'environnement. De 1990 à 2000, le programme Énergie

2000, doté d'un budget de 558 millions de francs, a permis des économies d'énergie équivalentes à 4,4 milliards grâce à des mesures volontaires et à des conditions cadres législatives.

Énergie 2000 a atteint deux des buts assignés pour la période 1990–2000: limitation de la croissance de la consommation électrique à moins de 16% (effectif: +12%) et accroissement de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité à 0,5% (effectif: 0,7%). Les objectifs de stabilisation de la consommation d'énergies fossiles (effectif: +8,9%) et d'augmentation à 3% de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie thermique (effectif: 2,1%) ne sont pas atteints.

Début 2001, SuisseEnergie a pris le relais d'Énergie 2000 afin d'atteindre les objectifs de la Suisse en matière de politique énergétique et climatique.

#### Réduction des émissions de polluants

Réduction des émissions visée en Suisse par rapport au niveau de 2000:

Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	<b>stabilisation</b>
Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	<b>réduire de 60%</b>
Composés organiques volatils (COV)	<b>réduire de 50%</b>
Poussières fines (PM10)	<b>réduire de 50%</b>
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	<b>réduire de 40 à 50%</b>
Polluants cancérigènes	<b>réduire dans la mesure des possibilités</b>

DFAE

### Aspects environnementaux dans la coopération au développement

À l'étranger, la DDC soutient depuis de nombreuses années des projets encourageant un développement durable.

Certains ont pour objectif de réduire les risques liés aux produits chimiques dangereux. En Égypte, un système informatique centralisé et des banques de données sur les substances toxiques ont été mis en place. En Amérique du Sud, un projet a permis à une mine d'introduire une technologie grâce à laquelle il est possible de réduire le recours au mercure. Dans l'ensemble ces projets ont bénéficié de 42 millions de francs depuis

1992. Ils contribuent à développer le savoir-faire des autorités, de l'économie et de la population locales.

D'autres programmes ont pour but de préserver la biodiversité en Amérique du Sud et en Afrique. Dans la forêt colombienne, les coutumes des autochtones compatibles avec le développement durable sont soutenues. En Afrique du Nord, un projet vise à recueillir un savoir ancestral sur les plantes médicinales et à le mettre à profit. Toujours en Afrique, la lutte biologique contre les sauterelles est devenue une réalité avec l'aide de la DDC;

cela a permis de renoncer à l'usage de substances chimiques nocives pour l'homme et pour l'environnement. Depuis 1992 quelque 85 millions de francs ont été investis dans le domaine de la biodiversité.



DFI

### Diplôme en sciences de l'environnement à l'EPF

Le Domaine des EPF regroupe les deux écoles polytechniques de Lausanne et de Zurich (8000 employés) ainsi que quatre instituts de recherche (2500 employés). Tous ses produits sont étroitement liés à l'environnement: les volets scientifique et technique des cycles d'étude proposés, la recherche, la formation de la relève et les prestations spéciales.

En voici un exemple, tiré de l'offre de cours de l'EPF de Zurich: les études en sciences de l'environnement. Depuis 1992, entre 60 et 75 étudiants obtiennent chaque année le diplôme qui sanctionne les 10 semestres que comporte cette filière.

Outre la biologie, la chimie et la physique de l'environnement, cette formation comprend l'étude des écosystèmes, du droit de l'environnement ainsi que de la sociologie et des technologies environnementales. Les étudiants de chaque promotion réalisent aussi

une étude de cas interdisciplinaire. Le sujet de 1999/00 était "Écoefficient des CFF – L'avenir du rail en Suisse".

Un comité international a qualifié ce plan d'études d'exemplaire de par son caractère innovant.



DFE

### Politique agricole et développement durable

En vertu de la loi sur l'agriculture de 1998, l'OFAG a pour mission de soutenir la définition et la concrétisation de la nouvelle politique agricole. Cette activité a des implications majeures pour l'environnement.

En 2000, et pour la première fois, l'OFAG a publié son Rapport agricole dans la perspective du développement durable. À l'aide d'indicateurs économiques, sociaux et écologiques, il montre comment la politique agricole agit sur ces trois axes du développement durable.

Grâce aux paiements directs de nature écologique et aux mesures d'accompagnement sur le plan de la formation, de la recherche et du conseil, les contributions écologiques de l'agriculture ont augmenté et le recours aux agents polluants a reculé. C'est ce que soulignent les indicateurs concernant l'année 1999 figurant dans le tableau ci-contre.

Contributions écologiques		
	1993	1999
<b>Exploitations PI</b> (surface)	<b>16%</b>	<b>88%</b>
<b>Exploitations bio</b> (surface)	<b>1,8%</b>	<b>7,3%</b>
Surfaces de compensation écologique (ha)	49 500	88 500
Animaux bénéficiant de sorties régulières en plein air	91 412	538 667
Pollution		
<b>Azote</b>	<b>-25%</b> depuis 1985	
<b>Phosphore</b>	<b>-11'000 t</b> depuis 1990	
<b>Produits phytosanitaires</b>	<b>-30%</b> depuis 1990	
<b>Méthane (par kg de lait)</b>	<b>-26%</b> depuis 1980	

DDPS

### Réduction du bruit et des émissions par les Forces aériennes

Il ne fait plus aucun doute que la protection de l'environnement est garante de l'avenir de notre pays. C'est pourquoi elle trouve aussi sa place dans la politique de sécurité. Tant les activités du DDPS que celles de l'armée ont des conséquences sur l'environnement puisqu'elles concernent près de 6% du territoire national, y compris des sites écologiques majeurs. De plus, l'instruction militaire est souvent source de nuisances sonores pour la population locale. Les flux de matières et d'énergie sont aussi conséquents avec par exemple 0,5% de la consommation nationale d'agents énergétiques fossiles.

C'est pourquoi fin 1999, la direction du DDPS a adopté un "Système de management environnemental et de l'aménagement" (SMEA) fondé sur la norme ISO 14001, qui s'applique à tous les domaines du DDPS et, sous certains aspects, à l'armée. Toutes les exigences

posées par RUMBA sont retenues dans le SMEA.

La concrétisation du SMEA se manifeste par des objectifs stratégiques et des objectifs annuels pour toutes les unités du DDPS. Dans la phase actuelle, ces dernières intègrent le SMEA dans leur structure ou dans leur système de gestion actuel. L'Office fédéral des exploitations des Forces aériennes et le Groupement de l'armement sont déjà certifiés (ISO 9001 et ISO 14001).



Le nouveau simulateur de vol pour les F/A-18 à Payerne (cf. illustration) est un bon exemple d'efficacité en matière de gestion environnementale et de réduction des coûts. Il permet de faire l'économie de plus de 1200 h de vol et de 5 millions de litres de kérosène. Les cellules photovoltaïques visibles au bas de la photo produisent 6% de l'énergie consommée par le simulateur.

DFJP

### Normes pour la gestion environnementale dans l'économie privée

En Suisse, chaque année une centaine d'entreprises font certifier leur système de gestion de l'environnement selon la norme internationale ISO 14001. Fin 2000, elles étaient 609 à avoir obtenu ce certificat.

La certification incombe à des instituts privés préalablement accrédités par le Service

d'accréditation suisse (SAS), lequel confirme officiellement que l'institut en question dispose des compétences nécessaires pour certifier la conformité aux normes internationales des systèmes examinés. De la sorte, les certificats délivrés jouissent de la crédibilité nécessaire.

En Suisse, neuf instituts de certification sont actuellement accrédités pour la norme ISO 14001. Le Service d'accréditation suisse est intégré dans l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation (metas). Pour de plus amples informations, consulter le site Internet [www.sas.ch](http://www.sas.ch).

DFF

### Impulsions pour la construction écologique

La "Coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier" (KBOB) publie 3 à 4 fois par an des recommandations pour la construction durable. Ces dernières ont pour but d'aider les maîtres d'ouvrage et les planificateurs à faire en sorte que leurs projets de construction respectent les impératifs environnementaux, sociaux et économiques tout au long de leur cycle de vie. Pour plus d'informations:

[www.admin.ch/kbob](http://www.admin.ch/kbob)

*Exemple de recommandation KBOB:*

"Revêtements de sol pour bureaux – Comparaison sur 50 ans". L'analyse repose sur les coûts et l'écologie des matières premières, de la fabrication, de la pose, du nettoyage, de l'entretien, du remplacement et de l'élimination des revêtements. Des coûts annuels élevés, induits essentiellement par le nettoyage pendant la phase d'exploitation, se traduisent aussi par une charge polluante plus importante.

### Coûts / Écologie de quelques revêtements de sol

Coûts annuels en CHF/m<sup>2</sup>





## Produits et prestations destinés à l'administration

Les prestations de certaines unités d'organisation de l'administration fédérale s'adressent avant tout aux autres services de l'ad-

ministration, et non au public. Ces fonctions centralisées consistent à fournir des locaux, des services informatiques et des équipe-

ments de bureau ainsi que des prestations dans le domaine de la mobilité, essentiellement pour les voyages de service.

### Mise à disposition de locaux

Au sein de l'administration fédérale, la gestion des immeubles incombe:

- au CEPF pour les hautes écoles;
- à l'OFCL dans les autres domaines civils;
- à l'EMG et à l'Office fédéral du matériel d'armée et des constructions dans le domaine militaire.

Ces organes assument toutes les fonctions, de l'étude du site au service d'immeuble, en tenant compte non seulement des exigences des utilisateurs et de la rentabilité, mais aussi des aspects écologiques et culturels.

À cet égard, la construction de l'OFS à Neuchâtel est exemplaire et a même été récompensée par le prix solaire suisse et européen. Le choix du site, proche de la gare, est une garantie que le flux des employés ne génère

pas de trop grandes nuisances pour l'environnement. Lors de la construction, l'énergie grise des matériaux utilisés et la consommation courante d'énergie ont été réduites au maximum. La chaleur solaire collectée pendant l'été par les capteurs placés sur le toit est stockée dans un réservoir d'eau et réutilisée pendant l'hiver pour chauffer l'immeuble.

La gestion des déchets, introduite à partir de 1994 dans 197 bâtiments de la Confédération sur le site de Berne, est un autre exemple. Le vieux papier et les autres déchets sont collectés dans des conteneurs spéciaux et éliminés séparément. Dans ces bâtiments, la quantité d'ordures et la charge polluante correspondante ont diminué de 50 à 80%.



### Informatique et équipement de bureau

L'administration fédérale est un grand consommateur d'électricité, ce à quoi contribuent fortement l'informatique et la bureautique.

Le "Service spécialisé des marchés publics écologiquement viables" de l'OFEPF, qui est représenté dans la Commission des achats de la Confédération (BKB), forme les acheteurs afin qu'ils sachent apprécier les aspects écologiques lors de l'acquisition de matériel informatique et de bureau.

Dans le domaine civil (hors EPF), les commandes sont passées par l'OFCL. Le catalogue de matériel de bureau est conçu dans une perspective écologique (p. ex. éviter le PVC ou les COV) et depuis mi-2000, les achats de produits sont soumis à un système de gestion environnementale conforme au plan directeur pour l'environnement, à la politique d'achat et au plan de mesures environnementales de l'OFCL.

En collaboration avec les organes de la Confédération en charge de l'informatique, l'OFCL élabore une norme Énergie/Environnement applicable aux achats dans le domaine de la bureautique. Il répond en cela à l'exigence formulée par le nouveau programme SuisseEnergie, qui veut que la politique d'achat des pouvoirs publics favorise le rendement énergétique, surtout dans le secteur des appareils électroniques.

### Contraintes et offre dans le domaine de la mobilité

Les règlements internes précisent sans ambiguïté que les transports publics doivent être utilisés en priorité lors de tout voyage de service en Suisse. Dans ce but, des cartes journalières de parcours (CJP) ou des abonnements généraux (AG) personnels à prix réduit sont remis aux collaborateurs concernés. Si l'utilisation d'une voiture s'impose exceptionnellement, l'unité responsable peut en emprunter une à la journée, contre paie-

ment, à l'un des parcs des automobiles de l'armée (PAA). Lorsqu'il s'agit d'un besoin permanent (p. ex. service externe) l'administration des finances peut autoriser l'attribution fixe de véhicules aux unités de l'administration.

Pour leurs voyages de service, certains officiers recourent au train en combinaison avec la location de voitures et l'auto-partage, afin de favoriser les transports publics.



## Indices globaux de l'administration fédérale

L'objectif de la gestion environnementale dans l'optique de l'exploitation est d'utiliser les ressources (énergie, voyages de service, etc.) nécessaires à la fourniture des prestations tout en préservant l'environnement. Des

indices se rapportant à trois domaines permettent de définir les objectifs environnementaux et d'analyser les progrès et les faiblesses. *Domaine civil hors EPF*: immeubles civils de la Confédération et bâtiments ad-

ministratifs du DDPS à Berne. *Domaine militaire*: autres sites du DDTS. *Domaines des EPF*: immeubles de la Confédération mis à la disposition des EPF de Lausanne et Zurich ainsi que des quatre instituts de recherche.

### Tendances divergentes dans la consommation d'énergie électrique

Dans le domaine civil hors EPF, la consommation d'électricité est stable malgré l'augmentation des surfaces. En trois ans, elle est passée de 67 à 63 kWh/m<sup>2</sup> par surface de référence énergétique. Le graphique de droite illustre cette amélioration dans les bâtiments administratifs et les infrastructures sportives. Le comportement des consommateurs et le recours à des installations et appareils plus efficaces sont à l'origine de ce phénomène.

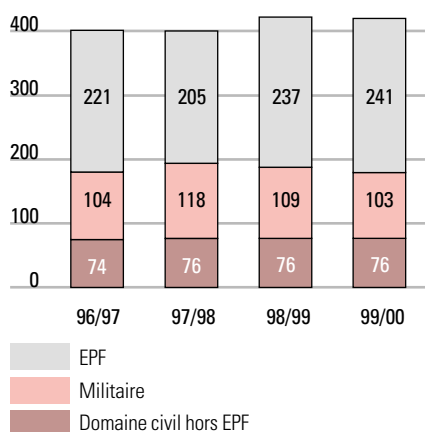
Dans le domaine militaire, la consommation s'est légèrement contractée au cours des deux dernières années, de 49 à 40 kWh/m<sup>2</sup> par surface de référence énergétique. À noter que l'indice est plus faible que dans le domaine civil en raison de la proportion moindre de bureaux (plus de dépôts, ateliers, etc.).

Environ 0,2% (405 MWh) de l'énergie électrique consommée dans les domaines militaire et civil provient de centrales solaires et éoliennes. Dans le domaine des EPF, les

accélérateurs de particules du Paul Scherrer Institut sont à l'origine de la moitié de la consommation d'électricité environ (113 GWh). Ils sont, à l'instar d'autres infrastructures de recherche, la cause de la grande

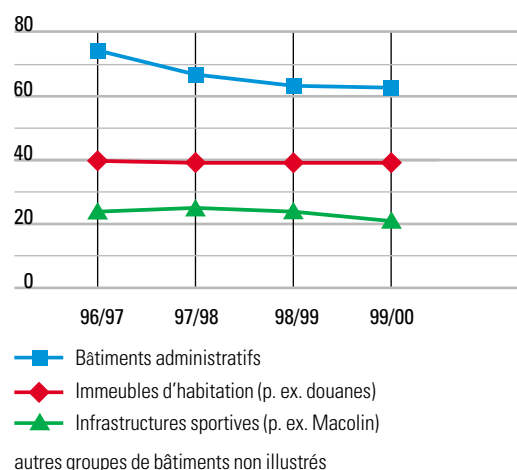
disparité entre la consommation électrique du domaine des EPF par rapport aux autres bâtiments de l'administration.

#### Énergie électrique en GWh



#### Énergie électrique en kWh/m<sup>2</sup>

Domaine civil hors EPF



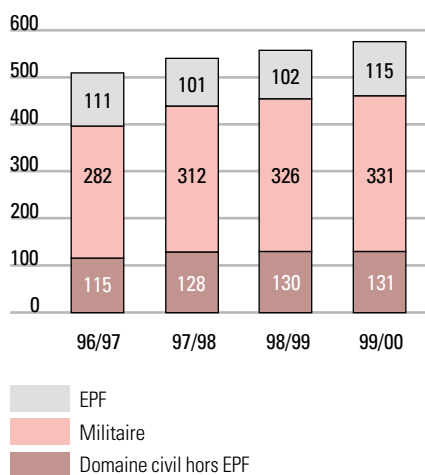
### Amélioration des indices de consommation d'énergie thermique

La consommation d'énergie thermique pondérée des degrés-jours s'est accrue dans les trois domaines de l'administration fédérale, dans le sillage de l'augmentation des surfaces. Dans le domaine civil hors EPF, l'indice thermique moyen est passé de 105 à 95 kWh/m<sup>2</sup> grâce aux rénovations et aux constructions neuves réalisées ces dernières années dans les secteurs des bâtiments administratifs et des infrastructures sportives (cf. graphique de droite).

Ces dernières années, l'indice a également baissé dans le domaine militaire, passant de 120 à 114 kWh/m<sup>2</sup>.

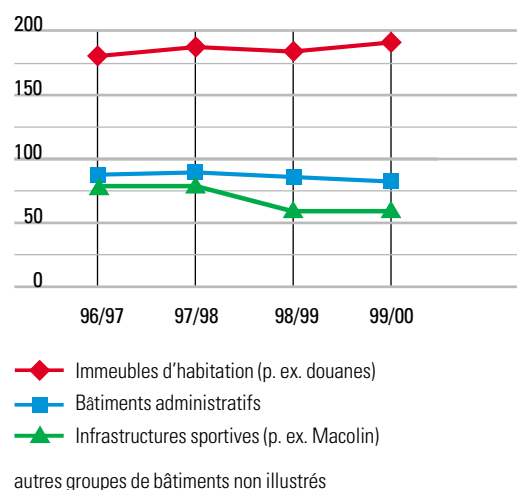
L'objectif du Conseil fédéral est l'application de la norme Minergie dans les constructions fédérales.

#### Énergie thermique en GWh



#### Énergie thermique en kWh/m<sup>2</sup>

Domaine civil hors EPF



### Stabilité de la consommation d'eau et des eaux usées

La consommation d'eau enregistrée dans les grands immeubles de l'administration n'a pas connu d'évolution significative (cf. graphique). Rapportée à tout le domaine civil hors

EPF, la consommation annuelle avoisine les 300 millions de litres, soit 57 litres d'eau par employé et par jour ouvré.

### Diminution de la consommation de papier à copier

Entre 1989 et 1998, la consommation de papier à copier a augmenté de 80% environ pour atteindre plus de 500 millions de pages A4 par an. Elle s'est quelque peu contractée à partir de 1999, mais aujourd'hui encore les messages électroniques ne sont que trop souvent imprimés sur papier.

Ces trois dernières années, la part du papier recyclé a reculé de 51 à 43%, alors qu'il est plus de 25% meilleur marché que le papier fabriqué à base de fibres neuves. En outre,

selon les fabricants de photocopieurs, son utilisation n'est plus source de dysfonctionnements. Ainsi, seuls les documents destinés aux Archives fédérales doivent absolument être imprimés sur papier blanc, en raison de leur longue durée de conservation.

Ces dernières années, l'OFCL n'a eu de cesse d'encourager les services de l'administration à utiliser du papier recyclé pour imprimer et photocopier, comme l'exigent les instructions de la Chancellerie fédérale de 1994.

### Voyages de service : la part de la voiture en augmentation

Les voyages en train ont été estimés sur la base du nombre de CJP et d'AG distribués. Ceux en voiture résultent du nombre de kilomètres parcourus avec les véhicules attribués ou empruntés à la journée. Les voyages en avion ont pu être appréciés de manière différenciée selon la nature des données fournies par les offices.

Les voyages de service, dans l'administration fédérale hors EPF et DDPS, totalisent près de 42 millions de km par an, ou 2300 km/personne environ.

La répartition des kilomètres parcourus est la suivante : 34% en avion, 32% en train et 34% en voiture. Concernant la voiture, la plupart des voyages ont été effectués avec des véhicules attribués de manière fixe à des unités de l'administration.

Dans le cadre de RUMBA, les voyages de services seront désormais enregistrés de manière systématique, ce qui facilitera aussi la comparaison.

### Ventilation de la charge polluante

L'indice de charge polluante (ICP) sert à mesurer l'impact de différentes substances toxiques sur l'air, l'eau et le sol (Cahiers de l'environnement de l'OFEFP, n° 297, en allemand). Le graphique de droite illustre la charge polluante d'exploitation dans l'administration fédérale hors EPF et DDPS.

Avec 54%, la consommation d'énergie électrique représente la plus forte charge polluante. Elle est suivie par la consommation d'énergie thermique (27%) et les voyages de service (12%). L'influence du chemin de fer, plus écologique, est pratiquement nulle, même si un quart des voyages de service se font en train.

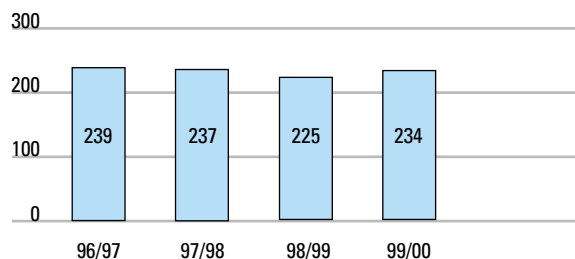
La charge polluante de l'utilisation de papier et de l'élimination des déchets et des eaux usées est de 7%.

Dans certaines unités d'organisation, la charge polluante d'exploitation peut fortement diverger de ces valeurs globales. Il y a ainsi des offices, qui, du fait de leur cahier des charges, recourent plus à l'avion et dans lesquels ce mode de transport représente une part plus importante de la charge polluante.

Notons encore que les effets environnementaux des produits et services des unités sont traités séparément (cf. page 6) et donc exclus des présentes considérations.

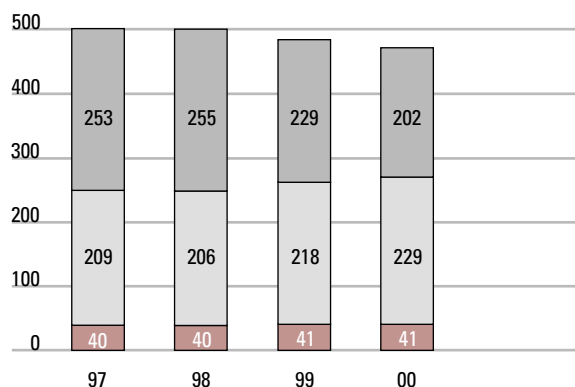
### Consommation d'eau en litres/m<sup>2</sup>

Domaine civil hors EPF



### Papier à copier et imprimante

Volume d'achat en millions de pages A4

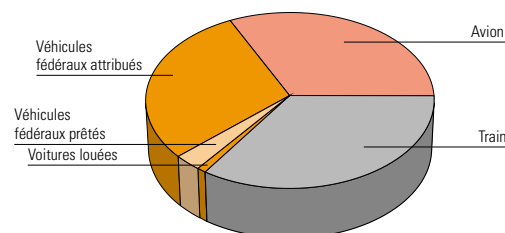


■ Papier recyclé  
 ■ Papier blanc (fibres neuves)  
 ■ Papier de couleur (fibres neuves)

### Voyages de service

Administration fédérale hors EPF et DDPS

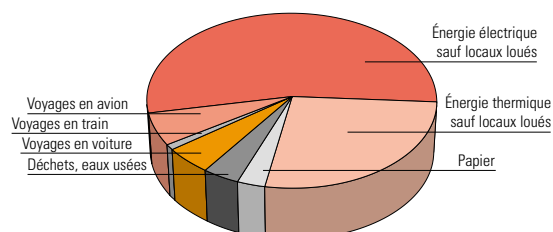
Environ 42 millions de kilomètres



### Charge polluante d'exploitation

Administration fédérale hors EPF et DDPS

Environ 57 milliards de points ICP



## Écologie dans les services de l'administration

Économies d'énergie et de papier, matériel de bureau "écologique", voyages de service en train et collecte des déchets différenciée sont à l'ordre du jour dans la plupart des services de l'administration. Ainsi, depuis 1992 la RFA dispose d'une équipe environnement et la DGD d'un bureau de conseil pour répondre aux questions environnementales liées à l'exploitation de l'entreprise. D'autres exemples convaincants sont la récupération de

chaleur à l'OFCEM, l'installation photo-voltaïque de l'OFEG ou les semaines de l'énergie du Secrétariat général du DETEC.

Ci-après, vous trouverez des informations concernant les services de l'administration qui ont déjà introduit un système de gestion environnementale comprenant des indices, sur le modèle de RUMBA. Ces indices se rapportent à l'activité de l'unité et sont

établis sur la base d'un guide mis au point par des entreprises de services suisses et allemandes. Ils permettent à chaque unité d'établir des comparaisons annuelles et de fixer des objectifs vérifiables.

En revanche, comparer les indices entre les services est pratiquement impossible en raison de la diversité des tâches qui leurs sont confiées.

### Consommation d'énergie thermique

Les chiffres concernant la consommation d'énergie thermique sont pondérés des degrés-jours.

L'indice thermique en kWh/m<sup>2</sup> dépend ainsi de la température ambiante, du mode d'aération et surtout de l'enveloppe du bâtiment. La valeur enregistrée dans le secteur de pro-

duction de l'OFCL, 41 kWh/m<sup>2</sup>, est très basse en raison de la forte proportion de locaux de stockage, moins chauffés.

L'indice de consommation d'énergie thermique par unité de personnel dépend aussi de la surface par employé. Dans les secteurs de production (p. ex. OFCL production), les indi-

ces par employé ne sont pas pertinents, raison pour laquelle ils figurent entre parenthèses.

Les valeurs du Centre administratif (CA) du DDPS sont approximatives car la récupération de chaleur du centre de calculs n'a pas encore pu être déterminée avec précision.

### Indices 2000 pour quelques services de l'administration

Unité	Chaleur kWh/m <sup>2</sup>	Chaleur kWh/UP	Électricité kWh/UP	Papier à copier kg/UP	dont de fibres neuves	Déchets (total) kg/UP	dont ordures	Eau m <sup>3</sup> /UP	Voiture km/UP	Train km/UP	Avion km/UP
OFCL admin.	67	4'251	1'736	42	47%	257	20%	8,7	1'231	907	2'329
OFCL production	(41)	(9'219)	(8'292)	(1'133)	(51%)	(226)	(48%)	(34)	(1'107) camions compris	(264)	(0)
OFAG	88 →	3'438 →	2'118 →	55 →	54% →	355 →	34% ↓	8,7 →	1'403 ↑	1'152 ↑	1'589 ↑
OFEFP	65	2'337	1'463	41	22%	155	43%	8,3	100 estimation	725	2'644
AEP	109 →	5'201 →	1'523 →	54 →	50% →	355 →	34% →	9,6 →	827 →	2'252 ↑	1'252
OFL	62	3'098	2'434	63	86%	126	55%	2,3	378	796	146
RFA	85 →	5'143 ↓	2'905 ↓↓	30 →	19% ↑	252 ↓	11% →	8,9 ↓↓	2'560 ↓	486 →	132 →
SG DFI	108	3'671	2'800	depuis 2001	depuis 2001	489	21%	7,5	14	819	425
DGD	105	3'806	2'974	58	48%	484	16%	12,3	saisi pour AFD	saisi pour AFD	saisi pour AFD
seco	86 →	3'675 ↓	2'032 →	72 ↓	63% ↑↑	366 →	31% ↓	6,8 →	413 ↑	1'682 →	7'306 ↑
CA DDPS	71	2'775	2'608	126	53%	195	100%	8,1	5'727 estimation	449 estimation	959 estimation

UP = Nombre de postes, converti en unités de personnel (emplois à plein temps), m<sup>2</sup> = Surface de référence énergétique (surface brute par étage corrigée selon SIA 180/4),

## Consommation d'électricité

Le niveau élevé de l'indice de consommation électrique du secteur de production de l'OFCL est dû à la climatisation des locaux informatiques et aux grandes installations de reprographie et d'impression. Mais ces deux secteurs exécutent des mandats pour toute l'administration fédérale.

Dans les autres services, la consommation en kWh par employé est fortement influencée

par la présence de locaux climatisés pour les serveurs ou pour d'autres utilisations (wire centers, laboratoires, etc.).

La plupart des services qui appliquent RUMBA découvrent d'importants potentiels de réduction de la consommation d'électricité. Entre 1997 et 2000, la RFA a ainsi réduit sa consommation de 32% suite à l'introduction de RUMBA. Outre des mesures prises au

niveau individuel par le personnel, l'exploitation d'installations centralisées comme l'aération, la climatisation et l'alimentation électrique a été optimisée. D'autres réductions sont encore prévues.

L'indice de consommation électrique du CA DDPS est approximatif car la consommation du centre de calculs n'a pas encore pu être déterminée avec précision.

## Papier et déchets

La consommation de papier du seco s'est fortement contractée depuis que certains documents internes ne sont plus distribués que sous forme électronique. Un office a réduit la part de papier blanc issu de fibres neuves en adoptant une nouvelle directive sur la correspondance externe.

Les indices de l'OFCL (production) et du CA DDPS concernant le papier n'incluent pas les ordres de reproduction confiés par d'autres offices. Pour le CA DDPS, les chiffres relatifs à ces ordres reposent sur des estimations.

Le volume total de déchets comprend les ordures et le vieux papier, qui fait l'objet

d'une collecte séparée en vue du recyclage. En tant qu'offices pilotes, l'OFEFP et l'OFAG ont introduit le programme RUMBA à partir de 1997 / 1998. La collecte séparée du papier leur a permis de diminuer de moitié leur volume total de déchets.

Indices 2000 (suite)

Unité	Voyages CH	Voyages EU	Charge totale ICP/UP
	voiture	avion	
OFCL admin.	59%	87%	1'880
OFCL production	(82%) camion compris	(0%)	(6'331)
OFAG	59% ↑	64% →	2'109 ↑
OFEFP	27%	57%	1'640
AEP	33% ↓	29% ↓	1'857 ↑
OFL	32%	100%	1'684
RFA	85% →	78% ↑	2'521 ↓
SG DFI	2%	94%	depuis 2001
DGD	saisi pour AFD	saisi pour AFD	saisi pour AFD
seco	24% ↑	78% →	2'957 ↑
CA DDPS	93% estimation	100% estimation	3'795 estimation

→ = Évolution au cours des 2 - 3 dernières années

## Eau

L'installation d'un système de récupération des eaux pluviales à l'OFL se traduit par une consommation d'eau particulièrement faible pour cet office. À la RFA, la consommation a pu être réduite de 30% en modérant l'arrosage. L'indice de la DGD est élevé en raison des grandes quantités d'eau utilisées en laboratoire.

## Voyages de service

Dans les services de l'administration auxquels incombent des tâches spéciales dans le service externe (OFCL, OFAG, RFA), on enregistre un indice élevé de kilomètres-voiture.

Les véhicules des instructeurs travaillant au CA DDPS sont la cause de l'indice très élevé de cette unité. Les offices déployant une grande activité à l'étranger (OFCL, OFEFP, seco) affichent un indice kilomètres-avion bien supérieur à la moyenne. Pour des raisons écologiques, il convient de limiter le nombre de voyages intercontinentaux et de recourir si possible au train pour les voyages en Europe et en Suisse en lieu et place de l'avion ou de la voiture. Comme le montre le tableau ci-contre, un tel transfert est déjà en cours à l'AEP.

## Charge totale

Dans les domaines de la consommation d'énergie, d'eau et de papier, de l'élimination des déchets et des voyages de service, la charge polluante totale peut être exprimée en ICP (cf. page 11). Dans le tableau ci-contre, une forte consommation d'énergie électrique ou un indice kilomètres-voiture ou kilomètres-avion élevé provoquent un bond de la valeur ICP.

## Communication

Les mesures centralisées ne représentent qu'une partie de la gestion environnementale. Le succès du programme réside dans l'identification et l'intérêt du personnel. Lors de l'introduction de RUMBA, les collaborateurs prennent part activement à des ateliers "Environnement". De plus, la consommation d'énergie, des informations sur l'écologie et des exemples de réussite font l'objet d'une communication permanente. Chaque unité publie aussi annuellement un rapport environnemental qui dresse un état des lieux et dans lequel sont formulés de nouveaux objectifs.

## Objectifs pour la prochaine période

L'arrêté du Conseil fédéral relatif à l'introduction de RUMBA prévoit l'établissement, tous les deux ans, d'un rapport environnemental renseignant sur la réalisation du programme. Le prochain rapport sera publié en 2003.

Les objectifs prioritaires pour fin 2003, définis sur la base des expériences faites lors de l'introduction et de la mise en œuvre de RUMBA, sont:

### A. Respect des échéances

La planification de la réalisation de RUMBA présentée en page 5 du présent rapport doit être respectée.

### B. Contributions écologiques

Les unités d'organisation analysent l'impact environnemental de leurs produits. Les améliorations apportées doivent être démontrées.

### C. Consommation d'électricité

Dans la plupart des services de l'administration, la consommation d'énergie électrique représente la plus forte charge polluante. Au cours des deux prochaines années, celle-ci ne devra pas augmenter.

### D. Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

Énergie thermique: un plan de mesures sera mis au point d'ici 2003 afin de pouvoir atteindre les objectifs de SuisseEnergie (réduction de 15%, de 2000 à 2010, du CO<sub>2</sub> issu de l'énergie thermique fossile).

Carburants: en introduisant RUMBA, les unités d'organisation répertorient tous les voyages effectués en voiture et en avion et adoptent des mesures pour atteindre l'objectif de SuisseEnergie (réduction de 8%, de 2000 à 2010, du CO<sub>2</sub> issu des carburants).

### E. Utilisation rationnelle du papier

La consommation de papier à copier doit être stabilisée au niveau de 2000 et la part du papier recyclé passer de 42 à 44%.

### F. Achats écologiques

La BKB clarifie la situation sur le plan juridique afin qu'il soit possible de favoriser les aspects écologiques dans les achats publics. Les services compétents développent des instruments adéquats pour réaliser cet objectif.

*Le Conseil fédéral délègue aux secrétaires généraux et aux directeurs des unités la responsabilité de concrétiser ces objectifs. L'Équipe RUMBA et les fournisseurs de prestations internes les assisteront dans cette tâche.*



## Informations complémentaires

Références bibliographiques, informations complémentaires et documentation sur RUMBA:

**<http://rumba.admin.ch>**

(Intranet de l'administration fédérale)

**[www.rumba.admin.ch](http://www.rumba.admin.ch)**

(Internet, à partir de mars 2002).

Renseignements personnels et suggestions auprès des membres de l'Équipe de coordination RUMBA.

Chef de l'Équipe de coordination RUMBA:

[hansrudolf.doerig@gs-uvek.admin.ch](mailto:hansrudolf.doerig@gs-uvek.admin.ch)

Interlocuteur de la ChF:

[thomas.koch@bk.admin.ch](mailto:thomas.koch@bk.admin.ch)

Interlocuteur du DFAE:

[arnoldo.lardi@eda.admin.ch](mailto:arnoldo.lardi@eda.admin.ch)

Interlocuteur du DFI:

[bruno.ferrari@gs-edi.admin.ch](mailto:bruno.ferrari@gs-edi.admin.ch)

Interlocuteur du DFF:

[hans.frei@gs-efd.admin.ch](mailto:hans.frei@gs-efd.admin.ch)

Interlocuteur du DFJP:

[daniel.uhlmann@gs-ejpd.admin.ch](mailto:daniel.uhlmann@gs-ejpd.admin.ch)

Interlocuteur du DDPS:

[brigitte.rindlisbacher@gs-vbs.admin.ch](mailto:brigitte.rindlisbacher@gs-vbs.admin.ch)

Interlocuteur du DFE:

[marc.rezzonico@gs-evd.admin.ch](mailto:marc.rezzonico@gs-evd.admin.ch)

Questions spécifiques à la gestion de l'environnement:

Chef de l'Équipe technique RUMBA:

[reinhard.friedli@bbl.admin.ch](mailto:reinhard.friedli@bbl.admin.ch)

## Vue d'ensemble de l'administration fédérale

Ce tableau présente toutes les unités d'organisation de l'administration fédérale avec le nombre de postes convertis en emplois à 100% (situation le 31 août 2001). Les unités marquées en orange sont celles où, en 2001, le programme RUMBA avait déjà été introduit ou était en phase d'implanta-

tion. Au sein du DDPS, les unités dans lesquelles le SMEA est déjà en cours de réalisation sont marquées en jaune. Toutes les autres unités d'organisation de l'administration fédérale instaureront RUMBA d'ici 2005, conformément au calendrier figurant en page 5.

Les unités suivies d'un astérisque (\*) constituent une exception dans la mesure où le Conseil fédéral les dirige par mandat de prestations. Dans ces cas, l'échéance pour l'introduction de RUMBA est fixée dans le mandat de prestations.

	Unité d'organisation	Nombre de postes	Unité d'organisation	Nombre de postes
<b>ChF</b> Chancellerie fédérale	ChF Chancellerie fédérale	155	PFPD Préposé fédéral à la protection des données	17
<b>DFAE</b> Département fédéral des affaires étrangères	SG DFAE Secrétariat général et Secrétariat d'Etat GS-R Division de la télématique DP Direction politique	82 283 202	Représ. diplomatiques et consulaires suisses à l'étranger DDIP Direction du droit international public DDC Direction du développement et de la coopération	1'750 51 382
<b>DFI</b> Département fédéral de l'intérieur	SG DFI Secrétariat général CSI Centre de services informatiques BFE Bureau féd. de l'égalité entre femmes et hommes OVC Office fédéral de la culture AF Archives fédérales OFSP Office fédéral de la santé publique OFS Office fédéral de la statistique	54 65 10 292 47 308 421	OFAS Office fédéral des assurances sociales OFAM Office fédéral de l'assurance militaire GSR Groupement de la science et de la recherche OFES Office fédéral de l'éducation et de la science MétéoSuisse, Office féd. de météorologie et climatologie (*) CEPF Conseil des écoles polytechniques fédérales (*)	284 230 30 74 233 10'650
<b>DFJP</b> Département fédéral de justice et police	SG DFJP Secrétariat général CSI Centre de service informatique OFJ Office fédéral de la justice OFP Office fédéral de la police OFE Office fédéral des étrangers MPC Ministère public de la Confédération OFAP Office fédéral des assurances privées	125 125 255 420 165 37 55	ODR Office fédéral des réfugiés CRA Commission de recours sur l'asile CFMJ Commission fédérale des maisons de jeu METAS Office fédéral de métrologie et d'accréditation (*) ISDC Institut suisse de droit comparé (*) IPI Institut fédéral de la propriété intellectuelle (*)	550 115 25 153 27 173
<b>DDPS</b> Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	SG DDPS Secrétariat général DIRINF Direction informatique EMG Etat-major général FT Forces terrestres FA Forces aériennes	182 353 1'124 8'166 1'609	GDA Groupement de l'armement OFPC Office fédéral de la protection civile CENAL Centrale nationale d'alarme S+T Office fédéral de topographie (*) OFSP Office fédéral du sport (*)	850 188 21 236 244
<b>DFF</b> Département fédéral des finances	SG DFF Secrétariat général OFIT Office féd. de l'informatique et de la télécom. AFF Administration fédérale des finances OFPER Office fédéral du personnel AFC Administration fédérale des contributions AFD Administration fédérale des douanes OFCL Office féd. des constructions et de la logistique	98 411 211 110 988 5'149 785	CFB Commission fédérale des banques CDF Contrôle fédéral des finances SMINT Swissmint (*) RFA Régie fédérale des alcools (*) CFA Caisse fédérale d'assurance (*) CdC Centrale de compensation (*)	96 79 20 177 167 459
<b>DFE</b> Département fédéral de l'économie	SG DFE Secrétariat général ISCeco Information Service Center ZIVI Service Civil OFFT Office féd. de la formation prof. et de la technologie OFAG Office fédéral de l'agriculture Stations de recherche agricoles et Haras Fédéral (*)	88 43 26 182 222 799	OVF Office vétérinaire fédéral OFAE Office féd. pour l'approvisionnement. économ. du pays OFL Office fédéral du logement seco Secrétariat d'Etat à l'économie PUE Surveillance des prix WEKO Commission de la concurrence	151 33 49 515 15 39
<b>DETEC</b> Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	SG DETEC Secrétariat général IS DETEC Services informatiques du DETEC OFT Office fédéral des transports OFAC Office fédéral de l'aviation civile OFEG Office fédéral des eaux et de la géologie BEA/SEA Services d'enquête sur les accidents	81 48 248 165 108 9	OFEN Office fédéral de l'énergie (DSN incluse) OFROU Office fédéral des routes OFCOM Office fédéral de la communication (*) OFEPF Office féd. de l'environ., des forêts et du paysage ODT Office fédéral du développement territorial REKO Commission de recours	163 150 278 260 50 15



# Impressum

## Édition

Équipe de coordination RUMBA:  
Hans Rudolf Dörig, SG DETEC

## Conception et rédaction

Équipe technique RUMBA:  
Reinhard Friedli, OFCL,  
E2 Management Consulting AG, Zurich:  
Dr. Daniel Rufer

## Traduction

Patrick Burkhard, Corcelles (NE)

## Maquette

Mario A. Graf, 8424 Embrach

## Papier

Imprimé sur papier Cyclus Print,  
100% recyclé

## Commande

OFCL, Vente des publications fédérales,  
CH-3003 Berne  
[www.bundespublikationen.ch](http://www.bundespublikationen.ch)  
N° de commande: 801.525.f

## **RUMBA**

Gestion des ressources et management environnemental  
de l'administration fédérale